



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2726
8 décembre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2726e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 8 décembre 1986, à 16 heures

Président : M. WALTERS

(Etats-Unis)

Membres : Australie
Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
France
Ghana
Madagascar
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. WOOLCOTT
M. TSVETKOV
M. YU Mengjia
M. GAYAMA
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. de KEMOULARIA
M. GBEHO
M. RABETAFIKA

M. BIRCH
M. KASEMSRI
M. MOHAMMED

M. BELONOGOV
M. PABON GARCIA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 4 DECEMBRE 1986 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/18501)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite le représentant du Zimbabwe à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc et de la République arabe syrienne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mudange (Zimbabwe), prend place à la table du Conseil; M. Badawi (Egypte), M. Netanyahu (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Slaoui (Maroc) et M. Al-Atassi (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la table du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

M. GREHO (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous transmettre les sincères félicitations de la délégation du Ghana à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Nous connaissons tous vos qualités de diplomate et votre grand pouvoir de persuasion. Nous espérons donc que sous votre direction éclairée et compétente le Conseil réaffirmera son rôle primordial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais également rendre hommage à Sir John Thomson, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la manière énergique et efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de novembre.

Le Conseil de sécurité se réunit à la suite des tragiques événements qui se sont produits et qui se poursuivent à Jérusalem, notamment les malheureux incidents du 4 décembre 1986. L'importance et l'urgence qui s'attachent à l'examen de la

M. Gbeho (Ghana)

situation actuelle par le Conseil de sécurité ne sont pas seulement dues à la perte tragique de vies humaines dans la ville mais également au risque de voir cette violence accrue rompre la paix et la sécurité internationales. La délégation du Ghana espère donc que le Conseil agira d'une manière décisive conformément à son mandat solennel.

Il y a quelques jours, le 4 décembre exactement, les forces d'occupation israéliennes armées de mitraillettes et de gaz lacrymogènes ont ouvert le feu sur des étudiants palestiniens de l'Université Bir Zeit située en territoire occupé. Selon les rapports, deux étudiants palestiniens ont été tués et 15 autres blessés. Les étudiants tués avaient reçu des balles dans la tête et dans la poitrine. On a dit également que lors de ces incidents les forces de sécurité israéliennes avaient enlevé des hôpitaux certains patients palestiniens qui y recevaient des soins. Le déploiement des forces israéliennes, a-t-on prétendu plus tard, était dû aux manifestations d'étudiants sans défense.

Les incidents les plus récents ont pour cause immédiate la tentative faite par les forces d'occupation pour étouffer les protestations d'étudiants palestiniens devant les attaques aériennes, terrestres et navales lancées sur des camps palestiniens du Sud-Liban et la solidarité témoignée par le reste du monde à leur égard. Comme les membres du Conseil le savent parfaitement, ces incidents se sont produits à la suite des violentes échauffourées intercommunautaires survenues 15 jours auparavant dans les environs de la vieille ville de Jérusalem. Nous ne sommes donc pas surpris que les manifestations du 4 décembre se soient terminées par un violent affrontement.

Depuis que le Conseil a commencé, vendredi 5 décembre 1986, l'examen de cette question importante et urgente, ma délégation a pris un vif intérêt au débat, et particulièrement à la déclaration du Représentant permanent d'Israël, qui a relaté les événements qui ont conduit à la tragédie, tels que vus par son gouvernement. Il est maintenant clair que les causes essentielles des incidents qui se sont produits le 4 décembre ont été établis : les étudiants palestiniens s'étaient rassemblés à l'Université Bir Zeit en ce jour fatidique pour manifester et les autorités israéliennes ont craint que cela ne tourne à la violence; elles ont donc pris des mesures, ce jour-là, pour bloquer la route principale menant à l'Université, ont lancé des bombes de gaz lacrymogène sur des étudiants et, enfin, ont ouvert le feu sur ces derniers.

M. Gbeho (Ghana)

Sans entrer plus avant dans les détails, je voudrais indiquer qu'en ce qui nous concerne, la façon dont les Israéliens ont fait face à la situation est très loin d'être satisfaisante, car on a l'impression que rien n'a été fait pour éviter et apaiser la tension comme il se devait. Le Représentant permanent d'Israël a confirmé au Conseil de sécurité que son gouvernement avait reçu des rapports préliminaires des services de renseignement indiquant que les étudiants de l'Université avaient l'intention de manifester. Même sans ces informations les autorités d'occupation ne pouvaient ignorer que les étudiants palestiniens, qui dans leur grande majorité ont rejeté et dénoncé la présence israélienne à Jérusalem, organiseraient des manifestations en un jour consacré à l'expression de la solidarité de la communauté internationale avec le peuple palestinien. N'était-il pas impossible de prendre des mesures pacifiques au sein de la communauté pour s'assurer que ce jour-là serait commémoré sans violence? N'était-il pas impossible d'avoir des initiatives pacifiques au sein d'une population qui, comme l'a dit le Représentant permanent d'Israël, est l'heureuse bénéficiaire de la générosité et de la clairvoyance israéliennes? Ou bien Israël réagissait-il avec colère à ce qu'il considérait comme un appui international aux Palestiniens? Telles sont les questions que nous nous posons.

En outre, le représentant d'Israël a dit au Conseil que les forces d'occupation avaient reçu pour instructions de tirer sur les étudiants en visant les jambes. Comment peut-il alors expliquer les blessures à la tête et à la poitrine des étudiants morts? Et comment peut-il expliquer les blessures subies par des étudiants sans défense et sans armes sur toutes les parties du corps, sauf sur les pieds? La seule conclusion qui s'impose est qu'une force excessive a été utilisée pour étouffer ce qui en fait n'était qu'une expression, énervante peut-être, mais pacifique d'un point de vue politique.

M. Gbeho (Ghana)

Il est bien clair que les autorités israéliennes, comme à l'ordinaire, ont cherché l'affrontement en cette malheureuse occasion afin de continuer à imposer leurs diktats dans cette partie de Jérusalem.

Si l'on considère cet affrontement dans le contexte d'autres événements qui se sont déroulés dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, on est facilement convaincu que les autorités d'occupation israéliennes ont malheureusement placé une plus grande foi en un châtement violent de leurs sujets qu'en la recherche de moyens pacifiques susceptibles de mener à la paix. Cette attitude est regrettable, car elle a aussi de graves connotations en droit international.

Les activités israéliennes successives qui se traduisent par des tueries aveugles, des enlèvements, des arrestations administratives et le harcèlement de la population arabe de Jérusalem et des autres territoires occupés violent l'esprit et la lettre de la Convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre. Israël a pour obligation en droit de respecter les termes de cette convention internationale en ce qui concerne ses responsabilités vis-à-vis de la population palestinienne dans les zones qu'il occupe. Dans le passé, ce conseil a lui-même jugé qu'Israël violait la Convention et qu'il avait des obligations à assumer au titre de cet instrument. Le Conseil doit donc condamner sans équivoque ce qui est devenu une violation habituelle par Israël des termes du droit international et veiller à ce que ce pays renonce immédiatement à ses pratiques vis-à-vis de la population captive dans les territoires occupés.

La situation actuelle préoccupe particulièrement ma délégation parce que l'intensification des tensions à Jérusalem, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza symbolise l'état permanent de violence qui afflige la région à la suite de la négation brutale des droits nationaux palestiniens par la puissance occupante, Israël. Chaque acte de violence, au vrai chaque mort, accentue le niveau d'antagonisme et d'affrontement. Chaque acte d'injustice suscite une vengeance. Chaque balle tirée sème la graine de l'affrontement international dans la région.

Dans le contexte de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient dans son ensemble, les événements à Jérusalem et dans les territoires occupés doivent inciter le Conseil à assumer le rôle qui lui revient en facilitant la conclusion des arrangements internationaux proposés en vue d'un règlement global de la question de la paix au Moyen-Orient, dont le coeur est la solution équitable de la question palestinienne. Car je crains que la conjonction désastreuse des forces en place dans la région et la tendance à l'affrontement ne risquent, une fois de plus, de

M. Gbeho (Ghana)

faire du Conseil un spectateur bien intentionné qui ne pourra plus agir une fois le fait accompli.

Dans les circonstances actuelles, il est logique de se demander ce que peut faire le Conseil de sécurité pour faciliter le prompt retour à la sécurité et à la vie politique normale. Ma délégation croit que le Conseil doit évaluer rapidement et objectivement le violent conflit actuel et passer à l'adoption d'une résolution qui condamnerait sans équivoque les assassinats inutiles de Palestiniens par la puissance occupante, qui demanderait la libération de tous les détenus pour diminuer la tension et exigerait d'Israël qu'il respecte la quatrième Convention de Genève de 1949, se retire de toutes les parties des territoires occupés et respecte le caractère international de Jérusalem. J'espère aussi que le Conseil agira de concert pour que son autorité collective puisse influencer sur la situation délicate qui prévaut dans les territoires occupés.

A cet égard, je me permets de suggérer au Conseil qu'il serait infiniment plus approprié d'adopter une résolution même aussi imparfaite que de ne rien faire, ce qui reviendrait à sanctionner indirectement la détérioration constante de la situation dans les territoires occupés, avec toutes les graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales que cela impliquerait.

Ma délégation estime qu'il est important de lancer un appel spécifique aux nombreux amis et alliés d'Israël, tant au Conseil qu'en dehors de celui-ci, pour qu'ils cessent de rechercher inutilement des arrangements unilatéraux en dehors du Conseil, ce qui a eu pour effet d'encourager Israël à fouler aux pieds impitoyablement les droits nationaux des Palestiniens. Après tout, la politique persistante d'Israël, qui n'a cessé de recourir à la bravade militaire unilatérale, n'a pas débouché sur l'atmosphère de paix et de sécurité qui est la condition sine qua non du bon voisinage et du règlement général du conflit dans la sous-région.

Les enseignements tirés de l'histoire récente justifient plus que jamais un appel en faveur d'une action internationale concertée sous les auspices des Nations Unies afin de parvenir à un règlement global de la crise du Moyen-Orient sans conditions préalables. J'espère que mes collègues au Conseil réagiront positivement et rapidement dans ce cas.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Ghana des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. de KEMOULARIA (France) : Quel plaisir, monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil de sécurité! Et que dire après d'autre? Général, diplomate, homme de gouvernement, ami de beaucoup, parlant sept langues - je ne ferai pas de parallèle avec mon propre français, j'en viens à douter de ma propre grammaire -, ami de la France : je ne peux donc que me féliciter, au nom de ma délégation, de vous voir présider ce conseil de sécurité avec les talents que l'on vous connaît.

Je voudrais également rappeler - et sir John n'étant pas là, je demanderai à celui qui le remplace de le lui dire de notre part - que nous avons pu admirer ses qualités diplomatiques, apprécier les conseils qu'il nous a prodigués, la finesse dont il a fait preuve durant sa présidence pendant le mois qui vient de s'écouler.

Si vous me permettez maintenant, je reviendrai au sujet bien grave qu'est celui qui est le nôtre maintenant.

Depuis plusieurs semaines, la tension s'est accrue une fois de plus à Jérusalem et en Cisjordanie, en particulier autour de l'Université Bir Zeit. Ce regain de tension a été marqué le 4 décembre 1986 par des développements tragiques : deux étudiants, âgés de 22 ans, ont été tués par balles par un détachement militaire israélien alors que l'Université était depuis trois jours sous le coup d'une mesure de fermeture.

En outre, vendredi dernier, un adolescent âgé de 14 ans a été tué vers midi par les tirs d'une patrouille israélienne dans le camp de réfugiés de Balata près de Naplouse. Selon le porte-parole de l'armée israélienne, la patrouille avait été attaquée à coups de pierres.

Nous apprenons enfin, hélas, que ce matin même, dans ce même camp, un jeune garçon de 12 ans a été tué d'une balle dans la tête dans des conditions identiques.

Le Gouvernement français a exprimé publiquement sa vive préoccupation devant ces incidents sanglants. Il déplore l'enchaînement des actes de violence et de répression. Il rappelle que les autorités israéliennes sont tenues d'assurer le respect de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Est-il besoin de répéter enfin que ces actes de violence soulignent l'urgence qu'il y a à rechercher un règlement de paix d'ensemble, juste et durable, du conflit du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles excessivement aimables qu'il m'a adressées.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Connaissant votre expérience notoire tant diplomatique que politique, je suis certain que, sous votre direction, le Conseil s'acquittera avec responsabilité de ses tâches ce mois-ci. Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage au Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Thomson, pour la compétence et l'efficacité dont il a fait preuve en dirigeant ce conseil au cours du mois de novembre dernier.

La République populaire de Bulgarie partage entièrement l'inquiétude profonde de la communauté internationale à propos de l'aggravation continuelle de la situation au Proche-Orient, où chaque incident isolé peut conduire à des conséquences très graves et incontrôlables, voire à l'explosion d'un conflit sanglant nouveau. Le tour extrêmement dangereux qu'ont pris ces derniers temps les événements dans cette partie du monde, qui est l'un des plus dangereux foyers de tension des 40 dernières années, exige que des mesures urgentes et efficaces soient prises par l'Organisation mondiale pour qu'une paix juste et durable s'instaure au Proche-Orient.

Partant d'une telle conception, ma délégation appuie la demande du Zimbabwe, adressée au nom du Mouvement des pays non alignés, en faveur d'un examen immédiat par le Conseil de la situation dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël, Jérusalem y compris.

Comme le monde le sait très bien, la politique et les pratiques israéliennes de répression dans les territoires arabes occupés ont été plus d'une fois l'objet d'examen et de condamnations par la communauté internationale, ainsi que par le Conseil de sécurité, comme en attestent les nombreuses résolutions à ce sujet. Cependant, Israël continue de fouler aux pieds les droits légitimes du peuple arabe de Palestine, comme en témoignent les informations quotidiennes provenant de cette partie du monde sur des cas alarmants d'arbitraire, d'arrestations massives, de fermetures d'universités, d'écoles, de routes, sur des actions punitives ou des raids aériens contre des objectifs civils ou des camps de réfugiés palestiniens qui se soldent par un nombre croissant de victimes. De plus, se poursuivent les tentatives faites pour modifier illégalement le statut juridique, la structure démographique et le caractère historique des territoires palestiniens et

M. Tsvetkov (Bulgarie)

autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. Ces territoires font l'objet notamment d'une campagne d'expansion et de colonisation massive sans précédent.

Cela étant, la communauté internationale a condamné avec une indignation profonde les derniers incidents de l'Université Bir Zeit et l'effusion de sang qui s'en est suivie, avec deux étudiants tués et des dizaines de blessés.

Aucun argument fallacieux ayant trait à la protection de la sécurité, à la lutte antiterroriste, aucune déclaration démagogique sur les intentions dites pacifiques et le désir prétendu d'Israël d'améliorer le niveau de vie des populations des territoires arabes occupés ne saurait justifier ces actes de l'Etat d'Israël. Les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, dans leur majorité écrasante, ont déclaré à maintes occasions, d'une manière claire et nette, que lesdits actes irresponsables d'Israël sont en contradiction flagrante avec les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, avec les normes élémentaires du droit international, avec les conventions internationales en vigueur, et en particulier, la quatrième Convention de Genève sur la protection de la population civile en temps de guerre. Ces actes ont aussi pour effet d'augmenter la tension dans la région et d'obstruer sérieusement la voie menant à une paix juste et durable au Proche-Orient. Cette constatation a d'ailleurs été confirmée encore une fois et avec vigueur par la récente discussion au sein de l'Assemblée générale sur la question de Palestine et sur la situation au Proche-Orient. La grande majorité des Etats Membres de l'ONU pensent à l'unanimité qu'il est grand temps qu'Israël soit amené à s'incliner devant la volonté de la communauté internationale et à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité qu'il s'est permis jusqu'à présent d'ignorer impunément.

Les événements au Proche-Orient ainsi que le débat de ces derniers jours montrent d'une manière catégorique l'importance et l'urgence qu'il y a de parvenir enfin à une telle solution globale du problème du Proche-Orient qui mette fin, une fois pour toutes, aux souffrances de la population arabe éprouvée et surtout des Arabes palestiniens. Cette solution doit reposer avant tout sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et sur la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit d'avoir son propre Etat palestinien.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie est convaincue que pareil règlement global de l'ensemble des problèmes complexes et interdépendants du Proche-Orient, et qui réponde aux intérêts de tous les Etats de la région, ne peut résulter que d'une conférence internationale avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, conformément aux résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Pour que soit mise en oeuvre cette idée que la grande majorité des Etats ont embrassée, il faudra créer au sein du Conseil de sécurité, sans trop tarder, un comité préparatoire, avec la participation de ses membres permanents, qui sera chargé de la préparation de cette conférence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Vous avez déjà montré que vous dirigeriez nos travaux avec votre talent et votre efficacité habituels. Je ne voudrais pas ajouter à l'hommage que vous a rendu le représentant de la France, sinon pour dire que ma délégation est particulièrement heureuse de noter que vos talents doivent quelque chose à l'éducation que vous avez reçue en Angleterre.

Je voudrais également remercier ceux de nos collègues qui ont des paroles aimables à l'endroit de Sir John Thomson pour la façon dont il a dirigé le Conseil de sécurité le mois dernier.

La violence et les tensions de ces derniers jours dans la partie est de Jérusalem, à Bir Zeit et en d'autres points des territoires occupés préoccupent vivement mon gouvernement. Le meurtre d'un étudiant juif dans la vieille ville de Jérusalem, le 15 novembre, est à déplorer. Il en va de même des activités des extrémistes juifs dirigées contre la population musulmane de la vieille ville, avant et après cet incident. Ces activités se sont poursuivies malgré les appels au calme lancés par les autorités. L'escalade de la violence ainsi engendrée a inévitablement entraîné un nombre accru de morts et de blessés, sans parler des perturbations, et s'est étendue aux autres parties des territoire occupés.

M. Birch (Royaume-Uni)

Nous condamnons le recours à la violence par quelque partie que ce soit et pour quelque motif que ce soit. Nous sommes préoccupés par les nouvelles que nous avons entendues selon lesquelles les autorités d'Israël - la puissance occupante - ont recouru à la force de manière excessive et ont même tiré sur des manifestants sans armes. Nous rappelons que, à notre avis et de l'avis de l'ensemble du Conseil de sécurité, la partie de Jérusalem occupée par Israël depuis 1967 - comme le reste de la Rive occidentale et la bande de Gaza - constitue un territoire occupé auquel les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre sont applicables.

Le Représentant permanent d'Israël a déclaré qu'il ne voyait pas, dans l'histoire, une administration militaire plus bienveillante. Mon gouvernement s'oppose au maintien de l'occupation militaire israélienne, mais tant que cette occupation militaire se poursuit et tant qu'il n'y a pas de règlement politique, il incombe au Gouvernement israélien de veiller à ce que son administration soit, en fait, aussi bienveillante qu'il le prétend. La mort de deux étudiants de l'Université de Bir Zeit tués le 4 décembre et celle d'un jeune garçon tué à Naplouse le 5 décembre, qu'il convient de déplorer profondément, semblent être dues à une réaction excessive des forces de sécurité. Ces faits soulignent que les forces de sécurité doivent exercer la plus grande retenue pour empêcher que cette situation déjà grave n'empire encore. Les seuls à bénéficier d'une aggravation de l'atmosphère déjà tendue sur la Rive occidentale seraient les extrémistes des deux camps.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses aimables paroles au sujet de qualités qu'il a bien voulu m'attribuer.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Il est utile de demander quel est le but du présent débat. Si le but est de discuter du rétablissement de l'ordre public ou de la méthode employée pour rétablir l'ordre public, cela peut en effet constituer notre ordre du jour. On peut alors se demander si c'est là un ordre du jour approprié pour le Conseil de sécurité. Je pense que les pays impartiaux représentés à cette table estimeraient que c'est le seul sujet qui pourrait être examiné ici aujourd'hui.

Toutefois, même dans le cadre de ce point plus restrictif de l'ordre du jour, il n'est pas possible d'en parler, simplement parce que nous avons affaire ici à

M. Netanyahu (Israël)

une provocation délibérée et systématique, à laquelle le Gouvernement d'Israël a cherché à faire face. Nous examinons une situation que le gouvernement cherche à apaiser du mieux qu'il peut en rétablissant l'ordre et le calme. Il est tout à fait clair que la convocation de la présente réunion a un but exactement inverse.

Je n'insisterai pas sur ce point; il serait, bien sûr, possible de le faire et de rappeler tous les incidents horribles et les guerres sanglantes qui se poursuivent en ce moment même pas très loin d'Israël, mais cette instance n'est pas saisie de leur examen. Je dois pourtant dire que, même dans le cadre d'un ordre du jour limité au rétablissement de l'ordre public, cette question ne pourrait pas être examinée à la présente réunion.

Mais ce n'est pas là le but de la présente réunion, car ceux qui en ont demandé la convocation ont un ordre du jour plus large. Il s'agit d'un ordre du jour politique et de propagande destiné surtout à blâmer Israël, à le faire passer devant un simulacre de tribunal et à le soumettre à des attaques politiques au sujet, apparemment, des questions de Judée, de Samarie, de ce qu'on appelle la Rive occidentale, mais, en fait, pour contester la légitimité de l'existence d'Israël. Je ne pense pas que les pays impartiaux le souhaitent, mais il est très clair, d'après le déroulement du débat, que c'est là son but sous-jacent.

Tant de choses ont été dites à cette table dans le cadre de cet ordre du jour déformé - l'attaque politique en règle contre mon pays - que je me dois de faire quelques observations élémentaires. La plus élémentaire concerne la raison pour laquelle nous avons un problème pour commencer : c'est parce que ceux qui, dans le monde arabe, rejettent Israël lui ont été hostiles avant même la création de l'Etat d'Israël. Ils ont contesté le droit des Juifs d'avoir leur propre foyer national avant qu'il n'y ait un Etat d'Israël. Ils ont lancé une attaque contre nous en 1948. Sur ce qu'on appelle la Rive occidentale, ils ont détruit les communautés juives qui vivaient là depuis l'époque d'Abraham et de David, depuis l'époque de la Bible et les 1 000 ans d'histoire après la Bible et les 1 000 ans d'histoire après cela - les 3 000 ans de continuité juive dans la terre juive, dans des communautés comme Bethléem, Hébron, le vieux quartier juif à Jérusalem, qui a été détruit par tous ceux qui se sont opposés à toute forme d'existence juive ou d'indépendance juive. Voilà ce qu'a été l'attaque de 1948. Mais elle n'a pas réussi. D'où notre premier crime : nous avons survécu.

Puis vint la deuxième grande tentative, en 1967. Elle fut lancée contre Israël à partir des territoires occupés - et j'utilise ce terme car, en

M. Netanyahu (Israël)

l'occurrence, il s'applique - par les Jordaniens. Cela n'a pas réussi non plus et, à la suite de cette attaque, ces territoires utilisés pour essayer, pour la deuxième fois, d'anéantir Israël sont passés sous contrôle israélien. Israël et le peuple juif sont retournés dans les territoires d'où ils avaient été chassés par les occupants arabes pendant la seule période de leur histoire là-bas, les 19 années de la domination jordanienne. Ce fut notre deuxième crime.

Maintenant, les gens qui ont utilisé ces territoires - et plus précisément l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a été créée en 1964, avant la guerre des six jours et avant que ces territoires ne reviennent sous contrôle israélien - nous demandent d'évacuer ces territoires de façon qu'ils puissent essayer une fois de plus de nous anéantir.

J'ai écouté très attentivement l'Ambassadeur Maksoud qui a pris beaucoup de peine pour nous expliquer que ce n'était pas l'objectif de l'OLP. Mais laissons parler l'OLP elle-même : elle revendique dans toutes ses déclarations - y compris dans ces tracts qui sentent encore l'encre de l'imprimeur, y compris sur cette carte qui montre "toute la Palestine" - toute la Palestine sous mandat, y compris la Jordanie. Mais maintenant, elle revendique surtout les 20 p. 100 qui constituent Israël et elle veut, comme c'était le cas en 1964 lorsque le territoire était entre les mains arabes, anéantir l'Etat d'Israël. C'est de cela qu'il s'agit.

Nous n'avons évidemment pas l'intention de nous laisser anéantir, et nous voudrions aussi avoir l'occasion de régler politiquement le statut de ces territoires disputés. J'ai entendu dire à cette table une chose extraordinaire, à savoir que toute administration militaire était par elle-même négative. Sur cette base, on peut prendre l'exemple de l'Allemagne nazie, qui, étant d'abord partie de son territoire pour attaquer d'autres pays, a ensuite été occupée par les alliés pendant une bonne période de temps où elle a été placée sous ce que je pense que tout le monde considérerait comme une administration militaire bienveillante; certains de ces territoires ont été rendus à leurs anciens propriétaires, tandis que d'autres ont été replacés sous contrôle allemand après une période d'administration. Il y a eu, cependant, une administration militaire exercée par les alliés dans ce pays, qui avait lancé une guerre d'agression.

La Jordanie, avec l'appui de l'OLP, a lancé une guerre d'agression contre l'Etat juif, non pas avec une intention de conquête, mais plutôt avec une intention d'anéantissement, du moins de la part de l'OLP. Cela a échoué.

M. Netanyahu (Israël)

Ainsi donc, nous attendons le jour où notre voisin immédiat de l'Est en particulier changera d'objectif. Mais d'ici là, nous n'agissons pas unilatéralement; nous attendons un règlement politique par des négociations directes avec nos voisins. Entre-temps, comme cela a été le cas pour d'autres dans l'histoire, nous devons administrer ce territoire. Il est vrai que notre administration est militaire, mais nous avons fait bien plus que ne le prévoient normalement les dispositions d'un gouvernement militaire. Nous avons assuré la liberté d'accès, la liberté de religion, la liberté de mouvement et la liberté de l'enseignement. Nous avons ouvert des universités, qui n'existaient pas auparavant. Nous avons ouvert des banques. Nous avons amélioré le niveau de vie d'une façon qui n'a jamais été égalée par aucune autre administration dans l'histoire.

L'on nous dit : Comment pouvez-vous parler de la générosité de l'occupation israélienne? Ce n'est pas de cela que je parle. Personne ne prétend que cette minorité arabe particulière veut vivre sous la souveraineté ou la règle israélienne. Ces choses-là doivent être négociées. Je dirai ceci : si une minorité quelconque ici refusait de vivre sous la majorité qui dirige son pays d'accueil, si cette règle était acceptée à cette table, il y aurait des guerres civiles et, pis encore, on verrait s'instaurer un irrédentisme de la pire espèce dans la moitié au moins des pays représentés aux Nations Unies. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ce dont il s'agit, c'est qu'en attendant un règlement politique, nous essayons d'instituer le régime le plus tolérant et le plus humain possible.

Il serait intéressant de comparer ce que disent ceux qui sont sur le terrain, avec ce qu'on dit autour de cette table. Il existe un indicateur très utile de ce que pensent réellement les gens. Ce n'est pas ce qu'ils disent, c'est ce qu'ils font; et ce qu'ils font avec leurs pieds. Un million de personnes - c'est-à-dire 500 000 dans chaque sens - ont traversé le Jourdain au niveau du pont d'Allenby et d'autres ponts. Si la situation était aussi terrible qu'on la décrit ici, comment peut-on appliquer le fait que tant de gens non seulement continuent de revenir avec leurs familles dans les territoires de la Judée et de la Samarie - la prétendue rive occidentale - mais visitent également Israël à partir de la Jordanie ou de l'Arabie saoudite? Des centaines de milliers de touristes y viennent pour y passer leurs vacances d'été, y faire du commerce ou pour fréquenter les universités? Voilà la réalité, et c'est ce à quoi nous nous employons.

M. Netanyahu (Israël)

Mais nous continuons d'être confrontés à un problème extrêmement grave, à savoir que nos voisins de l'Est refusent de négocier avec nous. Nous continuons de devoir faire face à l'intention de l'OLP et d'autres d'annihiler Israël. J'ai entendu dire ici que l'OLP s'était, intellectuellement et historiquement, réconcilié avec Israël, ce qui, je crois, a été rectifié par la suite par "non, avec les Juifs". Je suppose qu'ils veulent dire par là qu'ils ont permis aux Juifs nés en Palestine ou qui sont venus en Palestine, comme la plupart des Arabes, avant 1917, d'y rester. Lorsque les négociations auront lieu, il en restera peut-être trois. Peut-être s'agit-il du genre de réconciliation mentionnée dans certains calendriers - par exemple le calendrier de 1966 publié par l'OLP, qui célébrait le massacre de Munich et le massacre de Ma'alot. Je crains bien que ce genre de réconciliation ne se soit jamais produit. Dès sa création, l'OLP a eu pour politique déclarée de recourir à la terreur et à des tactiques terroristes pour provoquer une guerre conduisant à l'annihilation d'Israël. Si cette guerre et cette stratégie exigent en premier lieu qu'Israël soit réduit aux frontières indéfendables de 1967, soit. Si cette stratégie exige en outre que l'on fasse usage de la diplomatie comme complément au terrorisme, soit. Ce dont nous sommes témoins ici est en fait une double stratégie. La double stratégie fonctionne essentiellement comme suit. Vous combattez par la terreur; vous attaquez les Juifs inlassablement, impitoyablement, partout dans le monde et en particulier au Moyen-Orient; et vous vous présentez dans les instances internationales en agitant une branche d'olivier. Vous essayez de faire entrer Israël dans une sorte de boîte politique, en recourant à la diplomatie pour lui arracher ce que vous n'arrivez pas à obtenir sur le terrain, à lui arracher en fait le retour à des frontières indéfendables de façon à pouvoir lui administrer le coup de grâce.

Ce système n'est pas nouveau. Il a été déjà utilisé au début du siècle par les mentors de l'OLP. Les Muftis étaient étroitement associés à Hitler, et je crois qu'en plus des tactiques terroristes et la haine virulente des Juifs, ils ont repris à leur compte une autre idée, à savoir coupler la diplomatie avec la guerre. C'est un moyen très efficace; c'est une combinaison très efficace.

C'est là toute l'idée de la conférence internationale de la paix, parce que l'OLP n'a pas changé un iota à son objectif - la convocation d'une conférence internationale de la paix appuyée par l'OLP, réclamée par l'OLP, réclamée par la Syrie et d'autres du même acabit, qui ont maintes et maintes fois réaffirmé leur

M. Netanyahu (Israël)

intention de lutter contre Israël jusqu'à son anéantissement complet. En demandant la convocation d'une conférence internationale de la paix, l'OLP et la Syrie ne recherchent ni la paix ni la réconciliation; ce qu'elles recherchent, c'est un massacre de Munich encore plus grand, et c'est là quelque chose à laquelle nous ne nous prêterons pas.

Nous nous trouvons donc en présence d'un problème qui ne cesse de s'envenimer. Nos voisins refusent de négocier de bonne foi, de s'engager dans des négociations directes. En même temps, nous devons faire face à la provocation et à la terreur, aux émeutes, aux efforts visant à entraîner Israël dans un conflit plus étendu avec ses voisins et aux efforts visant à amener certains pays qui ne sont pas, comme Israël, animés de bonne volonté ou qui, en l'occurrence, ne veulent pas la paix, à exercer une pression internationale en vue de mettre en place une instance devant laquelle Israël sera amené, écartelé et pendu haut et court après un simulacre de procès. C'est là quelque chose que ni les Nations Unies, ni l'Assemblée générale, ni assurément, le Conseil de sécurité ne devraient accepter.

Si le projet de résolution que nous avons vu est effectivement adopté par le Conseil de sécurité, cela ne fera que confirmer notre jugement, à savoir que le Conseil de sécurité se laisse abuser de la pire façon possible.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, à qui je donne la parole.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Je pourrais demander une fois de plus de quoi nous discutons ici. Comme le représentant de la France l'a dit au début de la séance, tandis que nous discutons, un garçon de 12 ans, Ramadan Mohammed Zeiton, a été tué par balles cet après-midi. Quatre autres ont été blessés, certains sérieusement, lorsque les forces israéliennes d'occupation ont ouvert le feu sur les réfugiés du camp de Balata. Ce dont nous discutons, ce n'est pas de savoir si Israël se conformera ou non à la quatrième Convention de Genève, mais de savoir qui se chargera de faire appliquer cette convention et comment. Voilà la question qui se pose au Conseil.

Je ne tiens pas à rappeler tout ce qui s'est passé ces quatre derniers jours. Nous en avons tous pris connaissance dans les journaux et nous avons regardé la télévision. Nous avons vu les étudiants juifs et arabes de l'Université protester

M. Tersi (OLP)

ensemble contre la force employée par la puissance occupante dans le cadre de sa politique de la main de fer et la condamner. Mais que s'est-il passé aujourd'hui? A Jérusalem, par exemple, dans l'école de filles d'Al-Mamouniah et de Dar-al-Awlad, les soldats israéliens ont lancé des bombes à gaz sur des écoliers qui manifestaient contre la violence utilisée par la puissance occupante et contre l'arrestation de certains de leurs condisciples - sept garçons et cinq filles de l'école. Dans la région d'Isawiya, juste à l'Est de Jérusalem, et dans la vieille ville de Jérusalem, les troupes israéliennes d'occupation ont opposé la main de fer et la force aux manifestants, qui ne faisaient qu'exprimer leur opposition en fait de l'occupation.

M. Terzi (OLP)

L'armée d'occupation israélienne a assiégé, aujourd'hui, les écoles suivantes : l'école secondaire de Ramallah, l'école de filles d'Aziz Shaheen, l'école du camp de réfugiés d'Al-Am'ari et l'école de Bireh. Dans le camp d'Al-Am'ari, l'armée israélienne a fait une descente dans les écoles "en prétextant la légitime défense". Dans le camp de réfugiés de Jelazon, l'armée israélienne, cette armée soit-disant bénigne, a de nouveau interdit l'entrée du camp de réfugiés. De nouveau, à Naplouse, l'armée s'est attaquée aux manifestants qui exprimaient leur rejet des pratiques de la politique de la main de fer et à 9 heures ce matin, heure locale, l'armée a arrêté 22 jeunes. Dans le camp de réfugiés de Balata, l'armée a imposé un couvre-feu, mais, bien entendu, la population s'y est opposée, l'a contesté et a manifesté en utilisant à nouveau des pierres pour faire face à l'armée israélienne d'occupation.

A Gaza, de nouveau, l'enterrement d'un martyr qui avait été tué à Bir Zeit a donné lieu à une manifestation. Bien sûr, l'armée y était présente; elle a ouvert le feu en l'air et lancé des bombes de gaz lacrymogènes. Et lorsque les ambulances sont venues pour emporter les blessés, l'armée les a empêchées de transporter ces blessés dans les hôpitaux.

Dans le camp de réfugiés d'Arub, près d'Hébron, ainsi qu'à Bethléem, des affrontements semblables ont eu lieu avec l'armée d'occupation. A Hébron même, l'Ecole polytechnique a été également le théâtre de ce même affrontement entre l'armée d'occupation et les étudiants, qui ne faisaient qu'exprimer leur opposition à l'occupation permanente du territoire. Dans le village de Khadar, près de Bethléem, les colons se sont joints aux forces d'occupation et ont attaqué l'école de garçons et l'école de filles du village. Tous ces événements, toutes ces attaques, tous ces crimes - quel que soit le nom que vous leur donnez - ne font que montrer qu'une occupation prolongée entraîne nécessairement la résistance. Le véritable problème est donc l'occupation, l'occupation prolongée. Et je dois dire aux membres du Conseil que nous, Palestiniens, ne serons pas des victimes passives. Nous résisterons.

Malheureusement, nous n'avons pour armes que des pierres, des bouteilles vides, des explosifs de fabrication artisanale, parfois une dague. Mais nous n'allons pas rester inactifs et nous faire tuer.

M. Terzi (OLP)

On a dit beaucoup de choses sur ce pays, mon pays, où je suis né, ou j'ai été élevé, et où je n'ai même pas le droit de retourner dans ma propre maison, et c'est le cas aussi de millions d'autres Palestiniens.

Quelle est la solution? Mais entre-temps, quelles sont les responsabilités de la puissance d'occupation? Naturellement, en 1949, la communauté internationale a élaboré une sorte de mécanisme qui régirait les agissements des troupes d'occupation et des puissances occupantes. C'est ce que nous évoquons généralement sous le nom de quatrième Convention de Genève. Bien sûr, en ce qui concerne Jérusalem, comme nous l'avons dit, un étudiant de la yeshiva a été poignardé à mort. Mais a-t-il été simplement poignardé, ou sa mort est-elle le résultat de provocations incessantes de la part des étudiants de cette yeshiva, comme l'a reconnu le chef de police israélien? En fin de compte, qui est responsable? Selon l'article 29 de la Convention de Genève :

"La Partie au conflit au pouvoir de laquelle se trouvent des personnes protégées est responsable du traitement qui leur est appliqué par ses agents, sans préjudice des responsabilités individuelles qui peuvent être encourues."

La puissance occupante a manqué à ses devoirs - et j'irai même plus loin : la puissance occupante a créé cette atmosphère et cette ambiance qui ont entraîné ces provocations, car si la puissance occupante avait respecté les dispositions de la quatrième Convention de Genève, nous n'aurions pas eu cette yeshiva dans la vieille ville mais la violation a commencé là, c'était le résultat inévitable de la violation. C'est donc une réaction en chaîne, ce n'est pas un cycle. Cette réaction en chaîne a commencé par l'occupation elle-même.

On nous dit constamment que nous devrions trouver une solution pacifique et politique. Mais pourquoi, en premier lieu, l'Organisation de libération de la Palestine est-elle venue aux Nations Unies en 1974? Cela ne ressortait-il pas à l'évidence de la déclaration du Président du Comité exécutif, Yasser Arafat, lorsqu'il a dit : Je viens ici avec un rameau d'olivier. Il a dû, bien entendu, maintenir aussi la mitraillette aux mains des combattants de la liberté. Mais le rameau d'olivier a été rejeté. Par qui? Par ceux qui occupent encore la Palestine et violent les droits fondamentaux de notre peuple.

M. Terzi (OLP)

Et à nouveau, le 1er octobre 1977, lorsque les Etats-Unis et l'Union soviétique ont émis un communiqué conjoint sur les efforts de paix - je voudrais indiquer très clairement aux fins du compte rendu que la seule partie au conflit au Moyen-Orient qui s'en est félicitée a été l'Organisation de la Palestine, et je souligne "la seule partie". Et qu'indiquait ce communiqué conjoint? Les Etats-Unis et l'Union soviétique y déclarent qu'ils :

"croient que, dans le cadre d'un règlement global du problème du Moyen-Orient, toutes les questions spécifiques de ce règlement devraient être résolues, y compris les questions clefs, telles que le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés depuis le conflit de 1967, la solution de la question de Palestine, y compris la garantie du respect des droits légitimes du peuple palestinien, la fin de l'état de guerre et l'instauration de relations normales et pacifiques sur la base d'une reconnaissance du principe de souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique."

Il est déclaré également dans ce communiqué que :

"Les Etats-Unis et l'Union soviétique croient que le seul moyen juste et efficace permettant de parvenir à la solution fondamentale de tous les aspects du problème du Moyen-Orient dans son ensemble est la négociation dans le cadre de la Conférence de paix de Genève, convoquée tout particulièrement à cette fin, avec la participation à ses travaux de représentants de toutes les parties au conflit, y compris les représentants du peuple palestinien, et la formalisation légale et contractuelle des décisions que prendrait la Conférence."

C'était le 1er octobre 1977, un appel avait été lancé en faveur d'une conférence de la paix, à laquelle toutes les parties, y compris les représentants du peuple palestinien, siègeraient ensemble pour envisager un effort de paix. L'Organisation de libération de la Palestine s'était félicitée de cet appel, parce que le représentant du peuple palestinien est l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Terzi (OLP)

Voilà la raison pour laquelle nous sommes ici. C'est ce que veulent les Palestiniens. Toutes les manifestations, toutes les activités et référendums organisés dans les territoires palestiniens occupés le montrent sans la moindre ambiguïté : l'OLP est leur seul représentant légitime. Certains n'aiment peut-être pas l'OLP, mais si c'est le voeu du peuple palestinien de voir l'OLP le représenter, le moins que puisse faire la communauté internationale c'est de respecter sa volonté. Du reste, la communauté internationale l'a respectée, à part quelques exceptions. Peut-être est-ce là l'une des raisons pour lesquelles la guerre continue, parce que certains refusent de respecter la volonté du peuple palestinien, la principale partie au conflit.

En 1983, nous avons été parmi les premiers à appuyer la demande de convocation d'une conférence internationale de la paix. Et c'est pour cela que nous sommes aujourd'hui dans cette salle du Conseil. Peut-être aurions-nous pu, sous votre présidence, entamer ce processus, mais on y a fait obstruction. Pourtant, l'Organisation de libération de la Palestine, par une déclaration et un message de son président, Yasser Arafat, a dit sans la moindre ambiguïté - et cela a été transmis au Gouvernement des Etats-Unis :

"Etant donné que nous voulons sincèrement la paix, nous sommes prêts à négocier dans le cadre d'une conférence internationale, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité, avec la participation de toutes les parties arabes en cause et le Gouvernement israélien, un règlement pacifique du problème palestinien sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, dont les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La première étape dans cette voie serait la réaffirmation, par les Etats-Unis, du droit à l'autodétermination du peuple palestinien."

L'offre de l'Organisation de libération de la Palestine a été rejetée. Pour nous cela signifie que les perspectives de paix ont été rejetées, car il semble qu'une paix imposée soit en question et en préparation. Nous tenons donc à dire sans ambages que, tandis que nous discutons de toutes ces questions et que nous nous demandons si nous aimons un mot ici et un mot là, d'autres gens sont tués parce que la puissance occupante viole les obligations que lui impose la quatrième

M. Terzi (OLP)

Convention de Genève. De pareils incidents se produisent sans doute à travers le monde - nous ne le nions pas -, mais c'est le seul cas où le comportement de la puissance occupante est régi par une convention connue sous le nom de quatrième Convention de Genève, et nous espérons bien que ce conseil fera en sorte que cette convention soit respectée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste et, à ma connaissance, aucun projet de résolution n'a été présenté. La date de la prochaine réunion du Conseil de sécurité sera fixée en fonction des négociations en cours et communiquée aux membres par le Secrétariat.

M. GAYAMA (Congo) : Ma délégation aura l'occasion de vous féliciter dans des conditions plus normales.

Je voulais seulement, au nom du Groupe des pays non alignés du Conseil de sécurité, suggérer que, dans la mesure où nous n'avons plus beaucoup d'orateurs - comme vous l'avez dit - et où il semble que, étant donné l'allure où vont les consultations, le Conseil est pratiquement prêt à prendre une décision, nous nous réunissions au plus tard demain matin pour prendre effectivement une décision sur le projet de résolution au lieu de retarder davantage les travaux du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les négociations sont toujours en cours et nous annoncerons l'heure de la prochaine réunion par l'intermédiaire du Secrétariat dès que nous en aurons décidé.

La séance est levée à 18 heures.